

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE
DU SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE
Avenant n°3**

Entre,

La Commune de Montbrison, domiciliée 1 place de l'Hôtel de Ville, CS 50 179, 42605 MONTBRISON, représentée par son Maire, M. BAZILE Christophe, dûment autorisé par délibération n°2023 / ___ du _____ 2023.

Et

La Commune de Champdieu, domiciliée 82, rue de la Mairie, 42600 CHAMPDIEU, représentée par son Maire, M. COUCHAUD Patrice, dûment autorisé par délibération n°2023 / ___ du _____ 2023.

PRÉAMBULE

Les communes de Montbrison et Champdieu ont signé en 2019 une convention pour créer un service commun de Police Pluricommunale. Un premier avenant en date du 11 janvier 2021 a mis à jour la liste des agents concernés par la convention. Un deuxième avenant en date du 22 mars 2021 a mis à jour le temps de présence sur la commune de Champdieu qui s'établit depuis le 1er Avril 2021 à 6 heures agents par semaine.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 2 de la convention initiale qui fixe le nombre d'agents mis à disposition est modifié ainsi qu'il suit :

« Aux termes de cette convention, la commune de MONTBRISON met à disposition de la commune de CHAMPDIEU l'ensemble du service de Police pluricommunale soit, à la date de signature

du présent avenant, 6 agents de Police Municipale, 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique et 1 Agent d'accueil de la filière administrative dont la liste nominative est jointe ci-dessous :

- Un Chef de Poste, agent de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale et actuellement au grade de Chef de Service de Police Municipale Principale de Première Classe : Monsieur Charpateau Olivier ;

- Un Adjoint au Chef de Poste, agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Pleynet Sylvain

- Trois agents de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Faverjon Bertrand, Madame Goy Stéphanie, Monsieur Thèvenon Jean-Luc ;

- Un agent de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Gardien-Brigadier : Monsieur Barthélémy Sébastien ;

- Un Agent de Surveillance de la Voie Publique relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques actuellement au grade d'Adjoint Technique : Monsieur Butin Kévin ;

- Un agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des Adjointes Administratives actuellement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe : Madame Thévenet Astrid ; »

[Article 2](#)

Les articles de la convention initiale et des avenants non infirmés par le présent avenant demeurent valables.

Fait à MONTBRISON, le ___ février 2023

Fait à CHAMPDIEU le ___ février 2023

Le Maire de MONTBRISON,
Président de Loire Forez agglomération
M. Christophe BAZILE

Le Maire de CHAMPDIEU,
M. Patrice COUCHAUD